

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

Sur convocation en date du 11 septembre 2020, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 17 juillet 2020 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, LE BRAS Sébastien, PAFFRATH Pascal, PANIER Olivier, PHILIPPE Romain

Absente excusée : Mme MARCHAL Corine arrivée à 21h30

Secrétaire de séance : Mme BARTHET Carole

Les comptes-rendus de la séance du 23 mai 2020 et du 10 juillet 2020 ont été adoptés à l'unanimité

I. POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Point sur le prochain conseil communautaire qui se tiendra lundi 21 septembre 2020

- ◆ Le Président devra notamment signer quelques devis et principalement l'acquisition d'un véhicule électrique Kangoo pour 14 640.76 € HT, les autres devis sont en lien avec
 - ✓ les travaux d'interconnexion dont un pour l'attribution d'une aide financière de 268 350 € pour les travaux d'interconnexion d'eau potable tranches du Nord,
 - ✓ les travaux dans la Zone de Grande Capacité et notamment pour le permis de construire d'une station d'épuration, d'un bassin d'eaux pluviales et voirie d'accès,
 - ✓ les travaux relatif aux broyages des vallées, 3 entreprises sont intervenues sur Le Thieulin l'entreprise NOEL Ludovic, SARL Jean FREON et ETA du Perche,
 - ✓ Les travaux d'urbanisme et notamment la reproduction de documents pour le PLUi et la parution dans les journaux,
 - ✓ L'attribution d'un marché pour les repas du service Enfance Jeunesse, pour 1.66 € HT le repas pique-nique et 2.10 € HT pour les centres de loisirs et les crèches. Repas fabriqués et livrés par l'ehpad les Gloriettes d'Illiers-Combray,
 - ✓ Un bail pour la maison de santé avec le Dr Dumont nouveau médecin de Fontaine-la-Guyon et Mme GOUACHE, infirmière,
- ◆ Suite à une convention passée avec le cabinet ICTUS, entreprise spécialisée dans le conseil de gestion, celle-ci a constaté que certaines facturations étaient anormales. La Communauté de Communes a donc bénéficié d'un remboursement de 40 027 € des Douanes relatif à la Taxe Inférieures sur la Consommation Finale d'Electricité qui était anormalement élevée.

Le Conseil Communautaire devra :

- ◆ Désigner ses représentants au sein de plusieurs syndicats
- ◆ Décider l'attribution d'aides complémentaires pour soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire, cette aide peut osciller entre 500 et 3 000 €
- ◆ Valider la répartition du FPIC Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales et valider le principe de reverser la totalité de ce fonds aux communes comme c'était le cas en 2019. Cette répartition au profit des communes se fait via une clé de répartition définie par l'Etat. Le Thieulin pourrait bénéficier de 8 243 € montant reversé de droit plus 7 106 € de la part de la Communauté de Communes.
- ◆ Prendre des décisions modificatives dont une de 16 000 € sur le budget annexe transport scolaire. Le budget transport scolaire.
- ◆ Délibérer pour maintenir la taxe de séjour qui sera appliquée en 2021
- ◆ Valider l'acquisition de la maison de santé d'Illiers-Combray pour un montant de 350 000 €
- ◆ Valider le remboursement de l'achat des masques dont le Président a fait l'avance sur ses deniers personnels
- ◆ Prendre une délibération pour valider les modifications du capital social de la SPL Chartres Métropole Energie
- ◆ Créer 3 postes d'agent pour procéder à des titularisations
- ◆ Délibérer sur le contrat d'assurance des risques statutaires
- ◆ Délibérer sur le rapport annuel du délégataire du service public de la production d'eau potable

- ◆ Procéder à l'abrogation partielle de la carte communale de la commune de Blandainville afin de pouvoir autoriser la construction sur une partie des terrains sur lesquels la société Mountpark doit construire un bâtiment. Ces terrains sont actuellement inconstructibles
- ◆ Valider la facturation de fourreaux au profit de SFR qui les utilisera pour poser la fibre, le prix de la location du fourreau sera de 0.86€ HT du mètre par an.

Un Escape Game va être mise ne place dans l'office du tourisme d'Illiers-Combray qui devrait ouvrir le 19 octobre

II. POINT TRAVAUX

- ◆ Le broyage des vallées a été réalisé, avez-vous des remarques sur ce qui a été fait ?
- ◆ Des travaux d'interconnexion sont en cours, ils ont pu occasionner soit des déviations, soit des dégâts sur des conduites existantes qui ont occasionné des coupures d'eau. Les travaux dans le bourg (rue Neuve et rue des Forgerons) sont terminés, ceux du Bois Roger à la Couture et de la Couture à la Guérinière également. La liaison château d'eau – forage de Friaize a commencé la veille. Ils sont déjà au niveau de la mare. Il restera les raccordements, les travaux annexes et les travaux à l'intérieur du château d'eau car ils doivent installer un dispositif de chloration
- ◆ Les travaux du cimetière n'ont toujours pas été réalisés. Pour rappel, les travaux ont été attribués à l'entreprise Pigeon TP
- ◆ Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et la mise en place du réseau d'éclairage public sur le hameau des Rigaudières démarreront dans une semaine, Monsieur le Maire rappelle que ces travaux auraient dû être réalisés en février 2020, l'entreprise avait pris du retard et par la suite il y a eu le confinement. Ces travaux sont portés par la Communauté de Communes et il y aura un échange financier à la fin
- ◆ Concernant les travaux rue Neuve, qui avaient été validés lors d'un précédent conseil, et qui consiste à la pose d'une bordure caniveau CC1, la subvention sera demandée au Conseil Départemental en janvier 2021 de façon à pouvoir bénéficier de 30 % de subvention. Il faut donc bien expliquer aux habitants, qui se poseraient la question de savoir pourquoi la route est dans cet état, que c'est temporaire.
- ◆ Monsieur le Maire informe que le lavoir a été fortement dégradé. Une procédure judiciaire est en cours. Nous avons de fortes présomptions, il s'agirait de mineurs. Monsieur le Maire propose une remise en état de ce lavoir, la couverture et les planches à l'arrière. Pour la partie couverture il faudrait faire appel à un couvreur mais la partie planche pourrait être réalisée par notre agent communal.

Olivier PANIER demande si les nouvelles planches ne vont pas être dégradées à nouveau

Elisabeth HALLOUIN indique que si le lavoir est réparé ça sera peut-être moins tentant

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu plusieurs soirées au lavoir qui ont fait parler les habitants sur les réseaux sociaux au vu du bruit occasionné et il y a même un soir où il y a eu une explication entre les pêcheurs et des jeunes et cela a été le début des hostilités.

Carole BARTHET demande s'il était possible, en achetant le bois pour le lavoir, d'en acheter un peu plus afin de réparer le lavoir situé aux Rigaudières ?

Monsieur le Maire indique que les bordures ont été fortement broyées pour faciliter l'enfouissement des réseaux, il y aura donc plusieurs choses à regarder aux Rigaudières lorsque ces travaux seront terminés. Il faudra se rendre sur place pour un meilleur aperçu et présenter ce hameau aux nouveaux conseillers qui ne le connaîtraient pas.

Carole BARTHET indique qu'il faudrait également remettre le panneau de signalisation car il est arrivé que les pompiers ne soient pas en capacité de rapidement trouver le lieu-dit.

Violette GRELLIER indique qu'il faudrait également couper les ronces qui débordent sur le trottoir rue du Lavoir (au niveau de la pompe à roue entre l'école et la garderie) car elle est embêtée pour passer avec les enfants de la garderie.

Monsieur le Maire répond que c'est à Jessy de le faire.

Violette GRELLIER indique également qu'il y a quelques haies à tailler à côté de chez sa fille, le chemin est impraticable à cause des ronces

Monsieur le Maire rappelle que même si c'est la commune qui a toujours entretenu ce chemin, les haies sont à la charge des riverains. Les haies le long du stade qui donnent sur la rue des prés du Moulin, vont être broyées à la machine

- ◆ Monsieur le Maire informe qu'il va falloir faire réparer le pavé au niveau du parking de l'école élémentaire qui s'est beaucoup soulevé.

Arrivée de Corine MARCHAL à 21h30

III. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique que la rentrée scolaire s'est très bien passée malgré les contraintes liées au covid. Juste quelques petits désagréments en termes de stationnement des parents qui se garent du mauvais côté de la chaussée.

Violette GRELLIER indique que les parents ont l'air d'avoir compris car depuis quelques jours ils ne se garent plus de ce côté de la chaussée

Les mouvements d'enseignants constatés sur l'école sont les suivants :

Départ de Camille RETHO de l'école, arrivée d'Aurélie FENYI en élémentaire. Sandrine CHAUVIN fait la décharge de Marie LEVEQUE et le ¼ temps d'Angélique SERVAIN.

	2018	2019	2020
PS	15	17	20
MS	21	12	18
GS	26	22	13
CP	19	23	21
CE1	28	21	22
CE2	20	23	20
CM1	22	17	24
CM2	15	21	13
	166	156	151
			-5

	2019		2020	
Ana-Chantal DOUIN	PS / MS / GS	26	PS / MS	25
Magali LUDOVICO	PS / MS / GS	25	MS / GS	26
Angélique SERVAIN	CP	23	CP	21
Marie LEVEQUE	CE1	21	CE1	22
Noémie GUIARD	CE2	23	CE2	20
Camille RETHO	CM1	17	CM1 Anne Ory	19
Anne ORY	CM2	21	CM1 / CM2 Aurélie Fenyi	18

	2019	2020
Les Corvées les Yys	29	27
Friaize	27	28
Fruncé	34	31
Saint-Denis des puits	12	9
Villebon	5	8
Le Thieulin	42	43
Hors commune	7	5

GARDERIE

	2019	2020
Garderie au mois :	42	41
Garderie occasionnelle :	38	27

Violette GRELLIER indique en avoir 46 sur sa feuille au mois, elle passera en mairie montrer la feuille à Christine

RESTAURANT SCOLAIRE :

Semaine	143	136
1 ^{er} service	67	64
2 ^{ème} service	76	72

Enfants transportés :

Car blanc :	28	22
Car jaune :	52	42

Maternelles :

8h55 – 11h45 13h15 – 16h25

Primaires :

9h00 – 12h20 13h50 – 16h30

Nous sommes toujours en diminution d'effectif, 5 enfants en moins soit un total de 151 enfants, ce qui nous a amené à reconsidérer l'organisation des postes de l'ensemble des personnels. Par conséquent, l'ensemble du personnel fait un nombre heure égal à celui indiqué sur son contrat de travail ce qui n'était pas le cas auparavant. De ce fait, nous n'avons recruté qu'un seul contrat aidé pour remplacer les deux contrats non renouvelés, Cela n'aura pas une incidence importante sur le budget 2020, mais plutôt sur celui de 2021.

En effet, suite à la crise sanitaire et les dépenses qu'elle a engendrée (recrutement d'un personnel supplémentaire, investissement de matériel pour l'essuyage des mains, SHA, masques...) Christine a refait un point sur la situation budgétaire et le différentiel entre les dépenses et les recettes en fin d'année sera déficitaire de 10 000 €. Ce montant correspond à la situation de trésorerie. Il est également nécessaire de mettre en place en plus un fonds de roulement de 5 000 €. Ce qui correspond à appeler 15 000 € supplémentaires aux communes. La part demandée à la commune de Le Thieulin s'élève donc à 4 885 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'appel de participation supplémentaire à hauteur de 4 885 € pour la commune de Le Thieulin

IV. ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait mandaté le centre de gestion de la fonction publique pour négocier en son nom un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge par l'absentéisme pour maladie ou maternité.

Le centre de gestion nous propose pour les agents CNRACL un taux à 5.67 % avec une franchise de 15 jours fixes. Notre assureur actuel, CIGAC, nous propose un taux à 4.70 % avec également une franchise de 15 jours fixes. Les conditions proposées, au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion n'étant pas intéressantes. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir le contrat avec notre assureur actuel à savoir CIGAC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le renouvellement du contrat « Assurance Statutaire » avec CIGAC avec effet au 01 janvier 2021.

V. RESILIATION CNAS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2016, il avait été décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel communal, en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS). La cotisation versée chaque année s'élevait à 197.89 € par agent. Cependant, nous avons constaté une inutilisation de ce service par nos agents. Nous avons donc résilié cette adhésion par simple courrier mais le CNAS considère qu'un simple courrier n'est pas suffisant et qu'il faut prendre une délibération. Si le conseil est d'accord, nous prendrons donc cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la résiliation au CNAS avec effet au 31 décembre 2016

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. PLUi

Monsieur Le Maire informe le conseil que dans le cadre du PLUi, une enquête publique va débiter le 29 septembre 2020 pour une durée de 1 mois. Il y aura 3 enquêteurs d'Orléans. Les services de l'Etat réfléchissent encore pour savoir s'ils vont approuver ce PLUi. Ils jugent également que le nombre de communes dans lesquelles allaient se tenir l'enquête publique était insuffisant, ils ont donc rajouter la commune de Marchéville et de Montigny-le-Chartif. Dans les communes où il n'y aura pas d'enquête publique, il faudra mettre à disposition des habitants un ordinateur afin que ceux-ci puissent consulter le dossier.

2. REPAS 11 NOVEMBRE

Monsieur Le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent maintenir le repas des anciens.

Après discussion il est convenu de faire une enquête auprès des anciens présents les 3 dernières années ainsi que les personnes ayant 60 ans cette année. Si le nombre de réponses positives ne dépassent pas 30, le repas ne sera pas maintenu

3. SPECTACLE DE NOEL

Après discussion il est décidé que le sujet serait évoqué lors d'un prochain conseil municipal mais qu'il faudrait néanmoins commencer à chercher un spectacle en leur expliquant que la confirmation sera effective lorsque nous en saurons plus sur les nouvelles mesures sanitaires.

4. SENATORIALES

Monsieur le Maire informe le conseil de sa candidature aux sénatoriales, mais qu'il ne sera pas élu sénateur. Il rappelle que les élections se dérouleront le 27 septembre 2020. Dans le cadre de la campagne, Il y aura certainement des visites de sénateur sur la commune, samedi 19 ou mardi 22 septembre.

Tour de table

Carole BARTHET informe qu'au niveau du poulailler il y a une forte odeur comme s'il y avait des cadavres d'animaux Olivier PANIER indique qu'à cause des fortes chaleurs, ça peut provenir du bac d'équarrissage prévu à cet effet.

Elisabeth HALLOUIN pense que c'est un tas d'excréments de poule qui a été étalé dans un champ.

Corine MARCHAL indique que les odeurs liés à une opération d'épandage le jour du 15 août ce n'était pas très sympa pour les habitants qui souhaitaient manger ce jour-là à l'extérieur

Olivier PANIER explique que s'il fait de l'épandage de compost c'est pour éviter de mettre trop de produits chimiques et que cela fait partie du métier d'agriculteur, et lorsqu'il épand l'odeur peut rester plusieurs jours. Ils ont 15 jours pour épandre et c'est compliqué de le faire entre les week-ends et les jours fériés. Cela ne part pas d'une mauvaise intention.

Carole BARTHET demande s'il ne serait pas possible de nettoyer les jeux à l'aire de jeux qui sont parait-il sales

Violette GRELLIER dit qu'il faudrait également rajouter quelques gravillons car l'arrivée du toboggan commence à être très haute et très dangereuse

Carole BARTHET dit qu'il faudrait mettre à jour le site Internet du Thieulin et rappelle que l'on avait évoqué le fait de prendre un autre forfait qui nous permettrait de mettre plus d'information ou d'avoir plus facilement la main pour faire les changements nous-même

Monsieur le Maire dit que le problème sera le même si on prend un forfait nous permettant de faire les changements nous-même il faudra que quelqu'un s'en occupe

Carole BARTHET indique qu'elle veut bien s'en occuper

Corine MARCHAL indique que certaines personnes se plaignent du crottin de cheval sur les routes

Violette GRELLIER dit qu'il existe des sacs à crottes

Pascal PAFFRATH indique que ça n'existe pas sur les chevaux montés

Sébastien LE BRAS dit qu'il faut le ramasser et le mettre dans son jardin ça fait de l'engrais,

Pascal PAFFRATH rappelle que l'on est à la campagne, ça commence par le crottin de cheval, puis ça va être les tracteurs qui passent dans le bourg la nuit, puis le coq...

Clôture à 22h42

Monsieur le Maire,
M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,
Mme BARTHET Carole

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Pascal

M. CHRETIEN Luc

M. PHILIPPE Romain

Mme MARTIN Nadine

M. PANIER Olivier

Mme GRELLIER Violette

M. LE BRAS Sébastien